

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 avril 2008

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - des Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/05

OBJET : Aide aux projets patrimoniaux des scolaires : révision des critères.

| |
|--|
| <p>RÉSUMÉ : Le Département mène depuis plusieurs années une politique d'Aide aux Projets Patrimoniaux (A.P.P.) des scolaires, dans le cadre de la mise en valeur des archives, du patrimoine et des musées départementaux. Ce rapport propose de revoir les critères d'attribution de cette aide.</p> |
|--|

A côté des compétences obligatoires qu'il exerce au bénéfice des collèges et du dispositif d'aide aux Projets Pédagogiques Innovants (**P.P.I.**), qui a fait l'objet de plusieurs rapports (6/05 du 25/03/2005 et 6/10 du 16/12/2005), j'ai souhaité que le Département poursuive son aide aux projets patrimoniaux conduits par des écoles primaires ou des lycées (**A.P.P.**). Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse que nous voulons dynamiser.

A cet effet pour l'année scolaire 2007-2008, trente sept dossiers sont soutenus pour un montant de 25 735 € (rapport 7/06 en commission permanente du 03/12/2007).

Les critères d'attribution de cette aide ont été fixés par la délibération 7/1 du 27/09/2006.

Afin de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2008-2009, il convient néanmoins de revoir et préciser ces critères afin d'apporter une réponse mieux adaptée aux demandes présentées par les établissements.

Cette subvention est réservée aux écoles élémentaires et lycées (technique, général ou professionnel) de Seine-et-Marne pour des projets pédagogiques dans les domaines de l'histoire, des archives, du patrimoine, des musées et des thématiques qui y sont développées. Il est souhaitable de l'étendre aux établissements scolaires accueillant des classes de niveaux équivalents aux classes de primaires ou lycées (instituts médicaux-éducatifs, Instituts Médico-psychologiques ou autres).

Les projets doivent se dérouler pendant l'année scolaire en cours et concerner tous les élèves d'une classe ou un regroupement de plusieurs classes.

Une seule aide sera accordée par projet, quel que soit le nombre de classes y participant. Un même établissement pourra présenter un maximum de trois projets par année scolaire.

Le projet devra être validé par le directeur d'école ou le chef d'établissement avant d'être soumis au Département.

La priorité sera accordée aux projets nouvellement présentés.

Les projets présentés doivent obligatoirement faire appel aux ressources du département, aux intervenants des services éducatifs du Conseil général ou à d'autres structures reconnues pour leurs actions pédagogiques dans les domaines de l'histoire, du patrimoine ou des musées (voir liste jointe en annexe à la délibération).

Une priorité sera accordée dans la répartition de l'aide aux projets recourant aux structures du Conseil général.

Les projets au contenu pédagogique insuffisant, tels que notamment l'assistance à un spectacle non accompagnée d'une exploitation pédagogique, ou qui présentent une incohérence entre les objectifs et les actions envisagées seront exclus du dispositif.

Au terme de la réalisation d'un projet soutenu par ce dispositif, l'établissement devra obligatoirement fournir un bilan du projet, accompagné de tous justificatifs ainsi que des éventuelles réalisations des élèves.

Le défaut de présentation de ces éléments en fin d'année scolaire, ou au plus tard au début de l'année scolaire suivante, entraînera l'exclusion du dispositif de tout nouveau projet de cet établissement pour une année.

L'aide départementale devant permettre de limiter la participation financière des familles, celle-ci devra être limitée à 10% maximum du budget du projet. Dans la mesure où les lycées participent à hauteur de la participation des familles, cette limitation de 10% ne s'appliquera pas aux lycées.

Le montant de la subvention ne pourra dépasser 60% du budget prévisionnel du projet et 1 000 € par projet. Les écoles situées en REP et en zone rurale et les lycées situés en ZEP et en zone rurale pourront demander une majoration forfaitaire de 100 euros. La subvention accordée ne pourra en aucun cas être supérieure au montant de la demande présentée.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/05 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 avril 2008

OBJET : Aide aux projets patrimoniaux des scolaires : révision des critères.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

d'établir de nouvelles règles d'attribution de l'aide aux projets patrimoniaux des scolaires,
telles que définies en annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe n° 1

Cette subvention est réservée aux écoles élémentaires et lycées (technique, général ou professionnel) ainsi qu'aux établissements scolaires de Seine-et-Marne accueillant des classes de niveaux équivalents aux classes de primaires ou lycées (instituts médico-éducatifs, Instituts médico-psychologiques ou autres) pour des projets pédagogiques dans les domaines de l'histoire, des archives, du patrimoine, des musées et des thématiques qui y sont développées.

Les projets doivent se dérouler pendant l'année scolaire en cours et concerner tous les élèves d'une classe ou un regroupement de plusieurs classes. Une seule aide est accordée par projet, quel que soit le nombre de classes y participant. Un même établissement peut présenter un maximum de trois projets par année scolaire. Le projet doit être validé par le directeur d'école ou le chef d'établissement avant d'être soumis au Département.

Les projets présentés doivent obligatoirement faire appel aux ressources du département, aux intervenants des services éducatifs du Conseil général ou à d'autres structures reconnues pour leurs actions pédagogiques dans les domaines de l'histoire, du patrimoine ou des musées (voir liste jointe en annexe à la délibération). Une priorité est accordée dans la répartition de l'aide aux projets recourant aux structures du Conseil général. Les projets au contenu pédagogique insuffisant, tels que notamment l'assistance à un spectacle non accompagnée d'exploitation, ou qui présentent une incohérence entre les objectifs et les actions envisagées sont exclus du dispositif.

Au terme de la réalisation d'un projet soutenu par ce dispositif, l'établissement doit obligatoirement fournir un bilan du projet, accompagné de tous justificatifs ainsi que des éventuelles réalisations des élèves. Le défaut de présentation de ces éléments en fin d'année scolaire suivante, entraînera l'exclusion du dispositif de tout nouveau projet de cet établissement pour une année.

L'aide départementale devant permettre de limiter la participation financière des familles, celle-ci doit être limitée à 10% maximum du budget du projet. Dans la mesure où les lycées participent à hauteur de la participation des familles, il convient donc de ne pas appliquer cette limitation de 10% aux lycées.

Le montant de la subvention ne peut dépasser 60% du budget prévisionnel du projet et 1 000 € par projet. Les écoles situées en REP et en zone rurale et les lycées situés en ZEP et en zone rurale peuvent demander une majoration forfaitaire de 100 euros. La subvention accordée ne peut en aucun cas être supérieure au montant de la demande présentée.

Les établissements scolaires (écoles primaires et lycées ainsi qu'établissements scolaires de niveaux équivalents) désirant bénéficier de cette subvention doivent fournir un dossier comprenant les documents suivants :

- Fiche projet
- budget du projet
- un RIB
- validation du chef d'établissement / directeur de l'école
- fiche d'évaluation

Annexe n° 2

**LIEUX ET INSTITUTIONS RESSOURCES EN SEINE-ET-MARNE
POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PATRIMONIAUX****Direction Des Archives, Du Patrimoine et des Musées Départementaux**

248 avenue Charles Prieur
BP 48
77196 DAMMARIE-LÈS-LYS Cedex

Service des publics

Tél. : 01 64 87 37 81

Contacts : profrelais@cg77.frCécile Garaud, médiateur culturel ; cecile.garaud@cg77.fr**Service études et développement du patrimoine**

Tél. : 01 64 87 37 77

Contact : Chloée Pata ; chloee.pata@cg77.fr**Château de Blandy-les-Tours**

77115 BLANDY-LES-TOURS

Tél.: 01 60 59 17 80

Contact : Cécile Bonnal ; cecile.bonnal@cg77.frchateaublandy@cg77.fr**Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France**

48, Avenue Étienne Dailly

77140 NEMOURS

Tél. : 01 64 78 54 80

Contact : Jean-Luc Rieu

prehistoire@cg77.fr**Musée départemental Stéphane Mallarmé**

4, Quai Stéphane Mallarmé

77870 VULAINES-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 23 73 27

Contact : Peggy Genestie

mallarme@cg77.fr**Musée départemental de l'École de Barbizon**

92, rue Grande Rue

77630 BARBIZON

Tél. : 01 60 66 22 27

Contact : Joëlle Dudouit

barbizon@cg77.fr**Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne**

17, Avenue de La Ferté-sous-Jouarre

77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN

Tél. : 01 60 24 46 00

Contact : Benoît Bourdon

mpsm@cg77.fr

Jardin-musée départemental Bourdelle

1 rue Duffet-Bourdelle

Le Coudray

77620 ÉGREVILLE

tel : 01 64 78 50 90

(Ouvert au public de mai à octobre)

Contact : Florence Brazzini

bourdelle@cg77.fr

| |
|--------------------------|
| Autres structures |
|--------------------------|

C.A.U.E. 77

27, rue du Marché

77120 COULOMMIERS

Tél. : 01 64 03 60 62

Caue77@wanadoo.fr

Maisons du Bornage

Tél. : 01 60 70 88 96

- la maison de l'eau et de la forêt, Alain Blant (Vulaines, Samois, Champagne-sur-Seine, Héricy, Thomery, Veneux)

- la maison de la grande Faune sauvage

- la maison du grès et du sable

- la maison des Oiseaux

- la maison des insectes, J.L. Cadillac (Hameau de Moulignon, St Fargeau-Ponthierry)

Tél. : 01 60 70 89 53

- laforetautrement.org

Noisiel Ville d'Art et d'Histoire

Service d'Animation du Patrimoine

Hôtel de Ville

Place Émile Menier. B.P. 35

77426 MARNE LA VALLE CEDEX 2

Tél. : 01 60 05 15 50

http://www.ville-noisiel.fr/decouvrir/somr_decouvrir.htm

Meaux Ville d'Art et d'Histoire

Et Musée Bossuet (Palais épiscopal)

Service Patrimoine

6 rue des Vieux-Moulins

77100 MEAUX

Tél. : 01 64 34 68 05

<http://ville-meaux.fr>

Provins, patrimoine mondial de l'humanité et Musée de Provins et du provinois

Office du Tourisme de Provins

Rue du Vieux Chemin de Paris

77160 PROVINS

Tél. : 01 64 60 26 26

www.provins.net

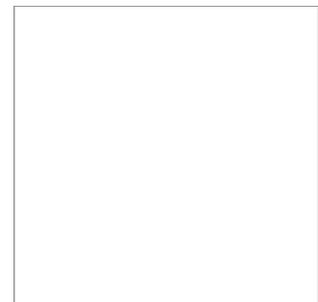
Musée de Melun

5, rue du Franc-Mûrier

77008 MELUN CEDEX

Tél. : 01 64 79 77 70

musee@ville-melun.fr



Musée Henri-Chapu

937, rue Chapu
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél. : 01 64 39 52 73

Vergers conservatoire et jardin de l'écomusée - ferme du Coulevrain

place Georges-Henri Rivière
77 176 Savigny-le-Temple
Tél. : 01 64 41 75 15
ecomusee@savigny-le-temple.com
www.savigny-le-temple.com

Château de Fontainebleau

Service pédagogique
Place du Général de Gaulle
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. : 01 60 71 50 75
www.musee-chateau-fontainebleau.fr

Château de Champs-sur-Marne

Rue Pierre Weczerka
77470 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 01 60 05 24 43
www.monum.fr

Château de Vaux-le-Vicomte

77950 MAINCY
Tél. : 01 64 14 41 90
www.vaux-le-vicomte.com

Musée des Capucins

Parc des Capucins de Coulommiers
Hôtel de Ville
77527 COULOMMIERS CEDEX
Tél. 01 64 65 11 31

Musée municipal Gatien-Bonnet

Salle de la Gourdine
8, cour Pierre Herbin
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Tél. : 01 64 30 30 78

Musée Alfred Bonno

Place de la République
77500 CHELLES
Tél. : 01 64 21 27 85

Parc de Rentilly

Communauté de communes de Marne et Gondoire
1, rue de l'Étang
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN
Tél. : 01 64 02 15 15

Centre d'Interprétation du Patrimoine de Brie-Comte-Robert (Association des Amis du Vieux Château)

Place Moutier
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
Tél : 01 64 05 63 31
cip.chateaudebrie@wanadoo.fr
<http://amis.chateaubcr.free.fr>

La RIOBÉ

2, rue de l'Église
77370 CHATEAUBLEAU
Tél. : 01 64 01 67 46
chateaubleau.riobe@libertysurf.fr
<http://www.ifrance.com/archochateaubleau>

Commanderie des Templiers/ATAGRIF

Centre de Culture et d'Histoire
77120 COULOMMIERS
Tél. : 01 64 65 08 61
<http://perso.wanadoo.fr/commanderie.templiers>

| |
|---|
| <u>AUTRES LIEUX POSSIBLES POUR DES VISITES</u> |
|---|

Maison natale de Louis Braille

13, rue Louis Braille
77450 COUPVRAY
Tél. : 01 60 04 82 80
<http://www.faf.asso.fr/braille.htm>
http://www.brailletnet.org/louis_braille/

Office du Tourisme de Jouarre

(Cryptes mérovingiennes et tour romane)
Rue de la Tour
77640 JOUARRE
Tél. : 01 60 22 64 54
<http://www.tourisme-jouarre.com>

Maison d'École

8, rue des Écoles
POUILLY-LE-FORT
77240 VERT-SAINT-DENIS
Tél. 01 64 52 52 72
<http://aspage.chez.tiscali.fr/genecole.htm>

Château de Ferrières

Rue de la Rucherie
77164 FERRIÈRES
Tél. : 01 64 66 31 25
<http://www.chateauferrieres.com>

A.J.E.C.T.A. (Rotonde des Locomotives)

Rue Louis Platriez
77650 LONGUEVILLE
Tél. : 01 64 08 60 62 (répondeur)
musee@ajecta.org
<http://www.ajecta.org>

Musée de la S.N.E.C.M.A.

Rond-point René Ravaud
Villaroche
77550 REAU
Tél. : 01 60 59 72 58
<http://www.museesafran.com>

Musée de la Faïence

2, Place René Cassin
77130 MONTEREAU-FAUT-YONNE
Tél. : 01 64 32 95 64
<http://www.ville-montereau77.fr>
<http://membres.lycos.fr/creilmontereau>

Usines élévatoires de Trilbardou

Ville de Paris
Service des Canaux
6, Avenue Galliéni
77100 MEAUX
Tél. : 01 64 09 95 01
Actions de médiation en cours de développement : contacter l'association "Au fil de l'Ourcq" :
Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevran – Livry
B.P. 55 – 93410 VOIJOURS
aflo@aufildelourcq.org
<http://www.aufildelourcq.org>

Maréchalerie

A.S.P.A.R. (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artisanal et Rural)
74, rue Haute
77130 MISY-SUR-YONNE
Tél – fax : 01 64 31 31 26
<http://musee.marechalerie.free.fr>

Chambre à raisin

Association de Préfiguration du Musée de la Vigne
Mairie
77810 THOMERY
Tél. : 01 64 70 51 65

Écomusée de la pierre meulière, Reuil-en-Brie

Outils meuliers dans une maison briarde traditionnelle.
Tél. : Jacques Beauvois 06 70 01 07 35 ou Office de Tourisme 01 60 22 64 54
Hameau des poupelins
77730 SAÂCY-SUR-MARNE
info@cc-paysfertois.fr

